ULLETIN MUNICIPAL







N°11 - 2003 / 2005

PÉRET

SOMMAIRE

Editorial

Les nouveautés

- Un nouveau mode de tri des déchets : le tri sélectif
- Une nouvelle gestion de l'urbanisme

Les grands thèmes d'aménagement

- Voirie et réseaux
- Patrimoine
- Socio-Culturel
- Éducation

Actualité

- Un site internet sur PÉRET
- Jumelage PÉRET / THÉRONDELS

Plans de PÉRET

PÉRET infos

- Habitat
- Population
- D'où dépend PÉRET
- Hébergement
- Les démarches administratives

Commerces et services de PÉRET

Il y a quatre ans, le Conseil Municipal a pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour maintenir le village dans la modernité, sans pour autant négliger le patrimoine historique de PÉRET.

Un projet est ainsi élaboré autour de triptyque : aménagement du territoire / restauration du patrimoine / préservation de la qualité de vie.

Sur ce dernier point, une réflexion est ouverte sur le renforcement de l'action culturelle, des loisirs et surtout la dynamisation de l'axe jeunesse. C'est ainsi que l'année 2005 traduira l'affirmation de cette volonté par la création d'une piste de skate, le remodelage de l'espace jeux pour les enfants et enfin l'achat de matériel informatique pour l'école primaire.

Ce bulletin qui retrace les actions engagées et à venir a pour objectif de vous informer et de vous rapprocher du Maire et du Conseil Municipal. De plus, il rassemble des informations pratiques qui vous permettront de participer à la vie de PÉRET.

Nous espérons qu'il vous satisfera, bonne lecture.

(Couverture : photos aériennes avril 2005)

ÉDITORIAL

Deux ans se sont écoulés depuis le dernier bulletin municipal et de nombreux chantiers ont été durant cette période menés à bien.



L'espace socio-culturel « Le Peyral » dont le projet avait été présenté est devenu une réalité à la satisfaction générale et nous faisons de nombreux envieux parmi les communes environnantes.

Les travaux de la chapelle Notre Dame des Buis sont également achevés. Cet édifice, cher aux Pérétois, a été sauvé et magnifiquement restauré. La présence de l'évêque au mois de septembre mettra en exergue le

caractère cultuel de ce lieu mais il convient de réfléchir à la mise en place d'animations afin de le faire vivre toute l'année.

Les écoles n'ont pas été oubliées avec la construction de la cantine et de deux préaux.

Enfin, en ce qui concerne les voies et réseaux la mise en place d'un poste de transformation avenue Jean Mermoz a permis de distribuer aux habitants du quartier de l'électricité avec une tension suffisante et l'aménagement du pluvial prés du cimetière marque le début de l'aménagement de la dernière zone NA du plan d'occupation des sols.

Cette action globale et permanente ne peut se réaliser que par une volonté politique forte de la municipalité et l'action efficace du personnel communal. Quotidiennement les agents communaux, les élus et en particulier des adjoints œuvrent avec dévouement dans l'intérêt public pour que PÉRET soit toujours plus agréable à vivre.

Pour conclure, ces équipements sont réalisés avec une prudence en matière de fiscalité. PÉRET est une des communes où les impôts sont les plus bas et ils n'augmenteront pas en 2005.

Thiry o was

Christian BILHAC
Maire de PÉRET

1er Vice-Président de la Communauté
de Communes du Clermontais
Président de l'Association des

Maires Ruraux de l'Hérault

LES NOUVEAUTÉS

UN NOUVEAU MODE DE TRI DES DÉCHETS : LE TRI SÉLECTIF

Depuis quelques mois, la commune de PÉRET et les autres villages du canton sont soumis au tri sélectif des déchets. Les Pérétois trient ainsi le verre, le papier, et les emballages ménagers dans les colonnes prévues à cet effet, et les bio-déchets et déchets résiduels, dans les bacs verts et gris. Cela permet de recycler et de revaloriser les déchets mais également de limiter ces derniers dans les centres d'enfouissement techniques. Grâce au geste citoyen de chacun, la pollution de la planète est réduite, notre commune est plus propre, et le coût est maîtrisé.

♦ Rappel utile

- Que dois-je mettre dans le bac vert ou le bio-composteur ?

Tout ce qui est bio déchets. Ce sont des fermentescibles. De manière générale tous les déchets de cuisine et également les petits déchets verts du jardin. C'est à dire : épluchures, restes de légumes, restes de fruits, restes d'aliments, coquilles d'œufs, sachets de thé, infusettes, marcs de café avec filtre, serviettes en papier, essuies-tout de cuisine, fleurs fanées, petits déchets verts, cendres de feux de bois...

Comment dois-je emballer les déchets verts ?

Le mieux est de les envelopper dans du papier journal ou une poche biodégradable. Mieux vos déchets seront emballés, moins ils saliront votre bac, moins ils dégageront d'éventuelles mauvaises odeurs.

Que dois-je mettre dans le bac gris ?

Les déchets résiduels, c'est à dire « tout ce que je ne peux pas trier » sachant que le papier, le verre, et les emballages ménagers recyclables (boites de lait, bouteilles plastique, cartonnettes, ...) ont leurs colonnes de recyclage.

Bacs gris:

Ampoules, bris de vitre, vaisselles en verre, films plastiques de revue, papiers gras, boites à pizzas, mouchoirs, cotons, papiers et emballages en polystyrène, sacs en plastique, papiers aluminium souillé, couches culottes, litières d'animaux, mégots, sacs d'aspirateurs, balayures, coquilles d'huîtres et moules, vêtements et chaussures, pots de yaourt, bouteilles d'huile, emballages de biscuit (sauf barquettes plastique), boites de conserve grasse...

Tournée de ramassage des bacs de tri des ordures ménagères :

Bacs gris	Mercredi
Bacs verts	Mardi
Modulos gris (bac de 40 litres)	Lundi et jeudi
Modulos verts (bac de 40 litres)	Mardi
Bacs gris – écarts	Vendredi
Bacs verts – écarts	Mardi

Le ramassage s'effectue entre 4 heures et 11 heures du matin. Pensez à sortir vos bacs la veille au soir et à les rentrer le matin après le passage de la benne.

Questions courantes

- Je n'ai pas eu mes bacs:

Avertir la Mairie

- Qui est responsable des bacs?

Ils sont placés sous votre responsabilité. Les frais de réparation ou de remplacement sont à votre charge.

- Comment reconnaître mes bacs?

En plus de l'adresse indiquée sur l'étiquette sur le côté du bac, vous pouvez marquer votre nom sur l'autocollant collé sur le couvercle.

- On m'a volé mon bac, que faire?

Vous devez porter plainte à la gendarmerie qui vous remettra un récépissé.

- J'ai oublié de sortir mon bac :

Vous devrez malheureusement attendre le prochain passage du camion pour l'enlèvement de vos déchets.

- <u>Je suis absent la veille et le jour de la collecte, comment puis-je faire ?</u> Essayer de vous entendre avec l'un de vos voisins.

- J'ai des problèmes avec mon bio composteur :

Respectez les conseils fournis avec votre bio composteur, et, si le mal persiste, contactez l'ambassadeur du tri à la Communauté des Communes du Clermontais, Monsieur COSTES au 04 67 96 16 27.

♦ Renseignements utiles

- Responsable de la collecte de la source des bio déchets et déchets résiduels : Communauté de Communes du Clermontais, 20 rue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HÉRAULT (04 67 96 16 27)
- Responsable de la collecte en déchetterie et des colonnes spécifiques, du traitement des déchets et de leur élimination :

Syndicat Centre Hérault, 2 bis allées Roger Salengro BP 29 34800 CLERMONT L'HÉRAULT (04 67 88 44 96)

- Les déchetteries :

Déposez les cartons, métaux, gravas, déchets verts, bois, encombrants, et déchets toxiques...

à la mini déchetterie de CABRIERES, les lundis et same dis de 9h à 12h30

ou à la déchetterie d'ASPIRAN, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



- Les colonnes :

Vous trouverez les colonnes à verres, papiers et emballages ménagers place G. Clemenceau, avenue M. Albert, boulevard Pasteur et rue de l'Égalité.

- Les points de rassemblements :

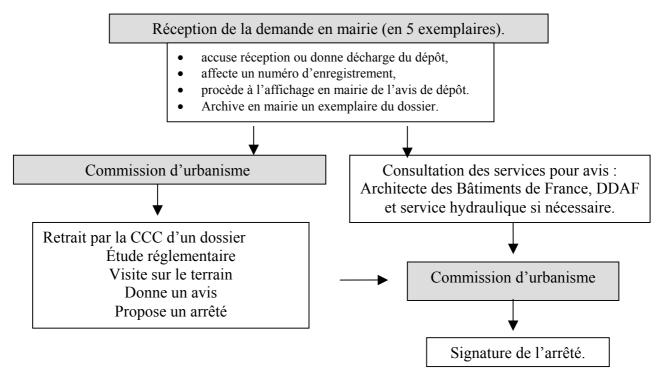
Vous devez déposer vos bacs, vert et gris, au point de rassemblement, noté PR, le plus proche de chez vous.

UNE NOUVELLE GESTION DE L'URBANISME

La gestion des autorisations d'occupation du sol s'est vue modifiée depuis début avril 2004. En effet, les dossiers de Permis de construire, Déclaration de travaux, Certificats d'urbanisme... auparavant instruits par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) sont désormais instruits par la Mairie avec l'aide d'un technicien de la Communauté de Communes du Clermontais (CCC) qui tend à développer son service architecture-cartographie-urbanisme.

La DDE avait de nombreuses communes à gérer et se voyait surchargée de travail. En passant par la CCC, les dossiers sont ainsi traités plus rapidement.

• Déroulement de l'instruction des autorisations d'occupation du sol



Les délais d'instruction varient en fonction de la nature de la demande et du lieu des travaux.

Ainsi, une Déclaration de travaux s'instruit en 1 mois, un Permis de construire en 2 mois, un Permis de lotir en 4 mois et un Certificat d'urbanisme en 2 mois. Attention, si les travaux se situent dans le périmètre de 500 mètres des monuments historiques, dans la zone de protection hydraulique du village ou dans le secteur agricole de Plan d'Occupation des Sols, 1 mois supplémentaire sera nécessaire afin de consulter les services adéquats.

Cependant, il est toujours bon de noter que le plus souvent ces délais sont raccourcis grâce à la rapidité d'instruction des services de la mairie et de la Communauté des Communes du Clermontais.

Enfin, veuillez noter qu'en règle générale, pour tous travaux réalisés, une démarche est à effectuer.

Les gros travaux nécessitent un Permis de construire, les travaux moins importants une Déclaration de travaux (voir tableau ci-dessous).

Les travaux intérieurs d'une habitation, s'ils ne changent pas la destination du lieu (c'est à dire s'il n'y a pas de transformation d'une remise, d'un hangar agricole, d'un grenier ou d'un garage en habitation...) ne nécessitent aucune autorisation en Mairie

mais doivent faire l'objet d'une déclaration au centre des impôts (au cadastre) : imprimé H1 à remplir, disponible en Mairie.

De plus, pour tous travaux, ou activités qui nécessitent d'entreposer du sable, des gravats, ... sur la voie publique, ou de barrer momentanément une rue, une autorisation de voirie doit être demandée en Mairie.

• Rappel des obligations selon les travaux à réaliser

Travaux	Caractéristiques	Dossier à demander
	SHOB moins de 2m ²	Aucun
Abris de jardin sur terrain nu	Hauteur moins 1.50m	
	SHOB plus de 2m ²	Permis de construire
	Hauteur plus d'1.50m	
	SHOB moins de 2m ²	Aucun
Abris de jardin sur terrain construit	Hauteur moins d'1.50m	
	SHOB moins de 20m²	Déclaration de travaux
	SHOB plus de 20m ²	Permis de construire
Agrandissement d'un bâtiment	SHOB moins de 20m²	Déclaration de travaux
existant	SHOB plus de 20m ²	Permis de construire
Ouverture d'une fenêtre		Déclaration de travaux
Garage sur terrain nu		Permis de construire
Garage sur terrain construit	SHOB moins de 20m²	Déclaration de travaux
	SHOB plus de 20m ²	Permis de construire
Piscine		Déclaration de travaux
	Hauteur de moins de	Aucun
Terrasse sur sol naturel	0.60m	
	Hauteur de plus de	Déclaration de travaux
	0.60m	
	Superficie de moins de	Déclaration de travaux
Terrasse surélevée	20m ²	
	Superficie de plus de	Permis de construire
	20m ²	
	Superficie de moins de	Déclaration de travaux
Véranda	20m ²	
	Superficie de plus de	Permis de construire
	20m ²	
Transformation d'un bâtiment		Permis de construire
agricole en habitation		
Clôture		Déclaration de travaux
Barbecue	SHOB moins de 2 m ²	Aucun
	Hauteur moins 1.50m	
	SHOB plus de 2 m ²	Déclaration de travaux
CHOD - Craft on House course Dente	Hauteur plus 1.50m	

SHOB: Surface Hors œuvre Brute

♦ PVR

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2002 a posé le principe de financement des équipements par les propriétaires des terrains à bâtir, et une nouvelle taxe dite PVR (Participation pour Voirie et Réseau) a été créée. De ce fait, le Conseil Général de l'Hérault qui subventionnait traditionnellement à 50 % les extensions de réseaux a décidé, dans la mesure où les communes pouvaient financer ces travaux par la PVR, de ne plus participer à ce type de projet. Le Conseil Municipal a donc décidé d'instaurer la PVR sur les zones du Peyral, la Magdelaine et Pioch-caulet, et a fixé cette participation à 9 \in le m².

LES GRANDS THÈMES D'AMÉNAGEMENT

La commune a axé ses aménagements sur quatre grands thèmes : <u>voirie et réseaux</u>, <u>patrimoine</u>, <u>secteur associatif et culturel</u>, <u>et éducation</u>. Des projets ont été réalisés dans ces quatre secteurs durant ces deux dernières années.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Développons ce chapitre en rappelant les aménagements réalisés en matière de voirie et réseaux, secteur non négligé par la commune.

• Réseau pluvial : collecteur principal du cimetière

La commune souhaitait prolonger le collecteur principal des eaux pluviales dans le ruisseau Notre Dame sur une longueur de 90 mètres. Celui-ci se situe derrière le cimetière.

Ce collecteur sera ensuite recouvert afin de réaliser une voie de circulation. Ce futur chemin permettra de désenclaver plusieurs terrains.

Les travaux, actuellement en cours de réalisation ont un coût de 86 671.20 €.

Rappel des réalisations en matière de voirie

	VOIRIE	Montant	Subventions	Part communale
1983	Chemin des Arbres et Fontainilles	8 872.84	7 949.30	923.54
1985	Ch. du Cabanisse et des Roques	7 654.62	6 794.50	860.12
1985	Chemin des Roques et des Tuffs	34 715.54	22 345.83	12 369.71
1985	Chemin de Calas Freges	913.02	137.05	775.97
1987	Chemin de Massacos 1ère/2nd tr.	13 929.42	13 544.03	385.39
1987	Rue Paul Valéry	22 687.77	13 276.94	9 410.83
1987	Rue Pierre et Marie Curie	19 403.86	9 133.52	10 270.34
1988	Réparation des chemins	31 728.45	21 439.52	10 288.93
1989	Chemin de Péret à Paulhan	22 866.29	16 118.89	6 747.40
1989	Chemin de la Plaine	28 056.41	19 644.28	8 412.13
1991	Rue de l'égalité	28 281.58	16 798.97	11 482.61
1991	Acquisition immeuble Place	48 592.97	/	48 592.97
1992	Rénovation place	89 944.92	62 007.27	27 937.65
1991	Jardin communal rue de l'égalité	42 437.39	33 079.00	9 358.39
1993	Réfection rues	40 851.31	18 019.17	22 832.14
1994	Réfection des chemins	36 741.28	5 762.12	30 979.16
1995	Réfection des chemins	38 500.08	30 384.76	8 115.32
1997	Travaux de voirie	28 607.97	20 131.50	8 476.47
1997	Kiosque Pl G.Clémenceau	51 106.40	36 602.10	14 504.30
1998	Réfection des chemins	99 091.86	38 722.05	60 369.81
2000	Abribus	3 677.07	3 677.07	/
2001	Pavage Place du Fort	42 597.41	34 062.68	8 534.73
2001	Jeu de ballon, ch. des Écoliers	43 507.90	10 671.43	32 836.47
	Voirie HLM	4 898.95	/	4 898.95
2002	Chemin de Massacos	6 037.67	2 099.24	3 938.43
T 1-	TOTAL	795 702.98	442 401.22	353 301.76

Tous les montants sont en euros





Photos du collecteur

• Réseau téléphonique

La Mairie a mis en place un projet de dissimulation du réseau téléphonique. Dans un premier temps, c'est la rue Rabelais qui a vu ses lignes dissimulées. L'aménagement d'autres rues sont prévues. De plus, la commune demande a ce que chaque nouveau branchement se fasse en souterrain afin de laisser un certain esthétisme au village.

♦ Électrification

La commune a étendu son réseau de distribution électrique afin de remédier à de fréquentes baisses de tension au Nord du village. Cette extension consistait à raccorder le nouveau poste au transformateur Clémenceau (en face de la mairie) par une ligne moyenne tension enterrée et par le renforcement du réseau aérien avenue Jean Mermoz.

Le coût des travaux s'élève au total à 134 770 ε grâce à des subventions, la part communale n'est plus que de 26 659 ε .

Rappel des réalisations en matière d'électrification

ÉLECTRIFICATION	Montant	Subventions	Part communale
1983 Éclairage pub rte Clermont-ch neuf	5 902.67	4 547.40	1 355.27
1984 Éclairage public chemin des Roques	15 687.00	13 804.25	1 882.75
1985 Éclairage public boulevard Pasteur	22 767.19	21 476.40	1 290.79
1987 Extension réseau ch. des Roques	15 022.78	12 013.28	3 009.50
1991 Transformateur Place	142 030.50	127 955.49	14 075.01
1993 Extension réseau J.Ferry-J.Mermoz	30 210.67	22 951.81	7 258.86
1997 Extension ch. du Terras - Egalité	63 770.95	54 071.99	9 698.96
1999 Éclairage public village	8 254.96	3 422.48	4 832.48
2003 Éclairage public + extension réseau:			
av M.Albert, pl du jeu de ballon,	29 853.20	29 853.20	/
chemin des Écoliers, Massacos			
2004 Electrification Ballarade	78 144.00	78 144.00	/
2004 Électrification Poste Mermoz	134 770.00	108 111.00	26 659.00
TOTAL	546 413.92	476351.30	70 062.62

Tous les montants sont en euros

LE PATRIMOINE

PÉRET a la chance d'avoir au sein de sa commune un patrimoine intéressant qui a de la valeur aux yeux de tous. La commune cultive cette richesse.

♦ Chapelle Notre Dame des Buis

La commune a entrepris la restauration de la Chapelle Notre Dame des Buis, édifice auquel les Pérétois sont très attachés.

Le clocher tout d'abord n'était pas conforme à la tradition locale, les tuiles ont donc été changées.

La statue de la vierge a été rénovée et scellée correctement afin d'éviter tout accident.

Le toit avait besoin d'une remise à neuf : tuile, poutres bois, gouttières, charpente du clocher ont été rénovés.

Côté extérieur, il convenait de remédier aux problèmes de remontées capillaires sur les murs, en drainant une partie de l'édifice sur sa périphérie. Une tranchée a donc été creusée jusqu'à la fondation, et les murs ont été traités avec de la chaux. Un drain a également été posé.

Les façades ont été restaurées.

Des vitraux ont été réparés, d'autres ont été créés.

A l'intérieur, les murs, les décors plâtre et marbre, les revêtements de sols, les menuiseries (portes et fenêtres), les escaliers, le réseau électrique ont été revus.

Enfin, le mobilier a été financé, par l'association « Les Amis de Notre Dame des Buis ».

Ces travaux, assez importants, ont été réalisés en deux tranches (sur deux ans). Des subventions ont été obtenues (voir détail ci-dessous).

La commune espère que cette rénovation satisfera pleinement les anciens et les nouveaux Pérétois.

Bilan financier des travaux de restauration à la Chapelle

Montant des travaux TTC	295 816.60 €
Subvention Conseil Général	108 808.34 €
Subvention Conseil Régional	42 685.72 €
Subvention État	23 492.39 €
Participation Les amis de notre Dame	5 600.00 €
Part communale (après récupération de la TVA)	66 751.84 €



• Rappel des réalisations

	PATRIMOINE	Montant	Subvention	Part
				communale
1984	Réfection sacristie	2 848.66	2 848.66	/
1986	Aménagement clocher	8 932.14	8 932.14	/
1986	Création logiverts	163 105.51	130 328.97	32 776.54
1987	Rénovation placette N.Dame	14 153.67	8 317.31	5 836.36
1988	Aménagement bureaux Mairie	9 862.99	5 950.09	3 912.90
1989	Rénovation église St Félix	38 112.25	29 922.38	8 189.87
1993	Immeuble poste	8 819.63	8 448.11	371.52
1993	Installation paratonnerre	7 794.41	1 222.49	6 571.92
1993	Restauration clocher	29 985.20	16 997.15	12 988.05
1993	Rénovation mairie	65 688.45	34 388.84	31 299.61
1997	Bureau de poste	12 761.81	2 179.87	10 581.94
2000	Atelier municipal	46 615.40	7 639.22	38 976.18
2001	Église	141 289.75	109 001.05	32 288.70
2003	Secrétariat	48 361.00	16 286.37	32 074.63
2004	Restauration Notre Dame des	295 816.60	229 064.76	66 751.84
	Buis			
	TOTAL	894 147,47	611 527,41	282 620,06

Tous les montants sont en euros

♦ Projets

Les travaux à la chapelle Notre Dame Des Buis ont entraîné l'abandon, pour des raisons financières que chacun comprend, de la troisième tranche de rénovation de l'église St Félix. Pour autant, les rénovations des chapelles, de la sacristie, et le rétablissement de la tribune ne sont pas abandonnées et seront réalisées en fonction des possibilités budgétaires.

D'autres opérations ont été également suggérées par les Pérétois à savoir :

- Restaurer le four de Notre Dame
- Restaurer le « pigeonnier »
- Recréer la fontainette du boulevard de la Liberté et celle du jeu de ballon

Enfin, la commune poursuit son projet de pavage de rues. C'est la rue Colbert qui devrait être prochainement pavée.

♦ Association Les Amis de Notre Dame des Buis

L'association terminera en mai les travaux intérieurs de la chapelle, plus précisément la restauration du retable, qui illustre le style jésuite rustique de la fin du XVIII siècle. Cette restauration a été confiée à un artiste peintre. Ces travaux ont pu être financé grâce aux dons des Pérétois.

Rappelons que cette association, dont la présidente est Mme Colette THOMPSON a été crée en 1999, compte environ 200 adhésions, et 14 membres au conseil d'administration - dont deux présidents d'honneur, Monsieur Christian BILHAC, Maire de PÉRET et Monsieur Charles TEISSERENC, prêtre.

Cette association a été créée dans le but de sauvegarder ce monument ancien (date de 1100) à caractère historique (la chapelle a appartenu à la confrérie des Pénitents blancs de PÉRET d'où il ressort divers objets anciens), esthétique (le retable a un style propre) et touristique (la situation en hauteur de la chapelle donne une vue superbe sur le village, la plaine de l'Hérault, jusqu'au Mont St Loup d'Agde.

LE SOCIO-CULTUREL

Le secteur associatif et culturel est assez important sur le village. En effet, de nombreuses activités et festivités se déroulent sur la commune.

♦ Espace Socio-Culturel Le Peyral

L'ancien hangar occupé par l'entreprise de serrurerie métallique SOMETAL a été réhabilité en salle polyvalente. L'accent a été mis sur le confort des espaces extérieurs et la fonctionnalité des espaces intérieurs.

L'extérieur de l'Espace Socio-Culturel Le Peyral n'est pas encore terminé car la priorité pour la mairie était que la salle polyvalente soit utilisable le plus rapidement possible. Une large salle de 300 m² a été aménagée et des services la desservent : toilettes, nursery, bar, cuisine, vestiaires, réserve.

Le traitement des ambiances a été mis en avant dans cette salle de par le choix d'isolation thermique et phonique, de correction acoustique, de chauffage et d'éclairage.



Cette salle est actuellement louée (voir tarifs ci-dessous) par des particuliers (pour des mariages, des anniversaires...) et par des associations pour la présentation de spectacles. Des activités telles aérobic, ateliers dégustation, de l'association PÉRET Sport et Loisirs s'y déroulent également.

Au-dessus de cet espace, une salle de réunion indépendante a été créée. Celle-ci sera prêtée moyennant une participation de 30 \times et le versement de 2 cautions (50 \times pour le nettoyage et 100 \times pour le local).

Bilan financier de l'aménagement de l'Espace Socio-Culturel Le Peyral

Montant des travaux	319 245.02 €
Achat terrain	242 394.00 €
Total de la dépense TTC	561 639.02 €
Subvention CCC	5 515.92 €
Subvention Conseil Régional	46 000.00 €
Subvention Conseil Général	163 195.28 €
Part communale (après récupération de la TVA)	294 610.07 €



• Rappel des réalisations

	SOCIO-CULTUREL	Montant	Subventions	Part communale
1985	Rénovation salle des fêtes	37 147.56	27 968.14	9 179.42
1986	Création stade des liquières	29 270.21	13 941.46	15 328.75
1987	Rénovation salle Oromakos et R.	2 813.29	2 727.92	85.37
	Frejaville			
1989	Aménagement plateau sportif	42 592.73	23 930.68	18 662.05
1994	Aménagement stade des liquières	13 674.22	9 087.64	4 586.58
1999	Aménagement salle J.Brel	141 462.02	122 030.86	19 431.16
2001	Salle de rencontres le canton	22 636.09	12 497.47	10 138.62
2001	Salle Oromakos	5 365.21	/	5 365.21
2004	Espace Socio-Culturel Le Peyral	561 639.02	267 028.95	294 610.07
	TOTAL	856 600.35	479 213.12	377 387.23

Tous les montants sont en euros

♦ Projets

Le « chemin neuf » (avenue Jean Mermoz) est un lieu de promenade solidement ancré chez les Pérétois. Dès le plus jeune âge on s'y promène sur la poussette ; ensuite, on s'y cache à l'adolescence pour les rencontres amoureuses ; sur les vieux jours, on y prend le soleil à l'abri du vent du Nord.

Sur le terrain de Madame veuve André CUSSOL (juste après le pont) un espace de loisirs et de repos va être aménagé. Le 1^{er} équipement installé sur ce lieu est un projet de skate-park. Celui-ci permettrait aux jeunes de « skater » sans gêner les riverains. Le dossier est actuellement au Conseil Général pour une demande de subvention. Il reste à l'étude. L'année 2005 verra donc se concrétiser des projets pour la jeunesse.

Dans le même esprit d'aménager pour les jeunes, la commune n'oublie pas les plus petits. C'est ainsi qu'un projet de jeux pour enfants, boulevard Alphonse Daudet, près du terrain de pétanque, devrait très bientôt voir le jour.

Enfin, à l'école, un ordinateur va être acheté afin de remettre à niveau le système informatique de l'école primaire. Cela, afin de permettre aux élèves de se familiariser avec les outils informatiques et de se connecter plus facilement sur internet.

♦ Tarifs de location de l'Espace Socio-Culturel Le Peyral

Un tarif préférentiel de 150 € pourra être appliqué aux Pérétois pour tous les évènements marquant de la vie : mariages, naissances, baptêmes, communions, noces d'or, anniversaires décennaux, départs en retraite, cérémonies de décoration....

Un justificatif sera demandé. Des arrhes seront déposées lors de la réservation de la salle.

N.B: Veuillez noter que la réservation de la salle n'est effective qu'après la signature de la convention de prêt par les deux parties.

Tarif préférentiel		
Tarifs Pérétois 150 €		
Caution salle	150 €	
Caution ménage	150 €	
Arrhes	50 €	

Tarif normal	
Tarifs personnes extérieures	600 €
Caution salle	400 €
Caution ménage	150 €
Arrhes	150 €

Les cautions pour la salle et pour le ménage sont restituées à la remise des clefs après vérification du bon ordre par les services de la Mairie.

L'ÉDUCATION

Le domaine de l'école a toujours été une priorité pour la municipalité car sans école, PÉRET ne serait qu'un village dortoir.

♦ La cantine et les préaux

La commune de PÉRET dispose depuis 2000 d'un service de garderie et de cantine grâce aux parents d'élèves qui se sont mobilisés pour monter une association : l'AMAPAPE & CO (Association des Mamans et des Papas de PEret et compagnie).

Il était important que la commune se mobilise à son tour pour trouver un local à cette association. Une cantine a donc été construite au sein de l'école.

Pour cet aménagement, les anciens toilettes et préau ont été démolis. A la place, une cantine comprenant un coin repas et une



cuisine équipée, ainsi que de nouvelles toilettes, ont été aménagés.

De plus, de chaque côté de la cour de récréation, des préaux ont été construits afin d'abriter les enfants et les enseignants.

Bilan financier de l'aménagement du restaurant scolaire

Montant des travaux TTC	85 645.55 €
Subvention DGE	10 465.60 €
Subvention Conseil Général	13 797.00 €
Subvention CCC	3 480.00 €
Part communale (après récupération de la TVA)	57 888.92 €

Bilan financier de l'aménagement des préaux

Montant des travaux TTC	34 793.22 €
Subvention DGE	5 818.46 €
Subvention Conseil Général	16 872.97 €
Part communale (après récupération de la TVA)	6 399.87 €





• Rappel des réalisations

	ÉCOLES	Montant	Subventions	Part
				communale
1983	Aménagement classe maternelle	9 064.62	7 795.79	1 268.83
1985	Isolation école 1ère tranche	9 031.23	8 078.58	952.65
1986	Salle informatique	10 322.63	9 128.19	1 194.44
1988	Isolation école 2ème tranche	10 382.69	7 494.24	2 888.45
1989	Aménagement cour	10 671.43	9 299.54	1 371.89
1990	Aménagement toiture	17 297.02	11 785.23	5 511.79
1991	Mobilier	17 297.02	11 785.23	5 511.79
1992	Sanitaire, salle de classe et logement	19 566.83	15 358.63	4 208.20
1994	Rénovation menuiseries	10 336.80	7 719.10	2 617.70
1998	Salle motricité	24 702.99	17 978.31	6 724.68
2000	Rénovation menuiseries	12 177.32	9 275.46	2 901.86
2000	Cantine	6 788.40	1 112.57	5 675.83
2001	Menuiserie salles de classe	12 076.37	8 006.93	4 069.44
2002	Salle Informatique et de lecture	1 224.72	/	1 224.72
2003	Restaurant scolaire	85 645.55	27 756.63	57 888.92
2003	Préaux	34 793.22	28 393.35	6 399.87
	TOTAL	291 378.84	180 967.78	110 411.06

Tous les montants sont en euros

♦ Projets

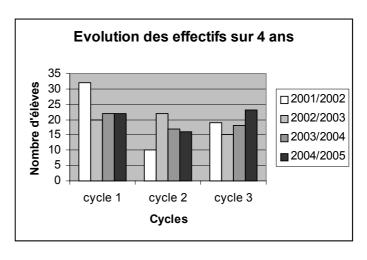
Les menuiseries en bois restantes vont être remplacées par des portes en aluminium dans le courant de l'année 2005 et la réfection complète de la façade est à l'étude.

• Rappel des effectifs et des enseignants

Année scolaire 2004/2005

Cycle	Enseignants	Classe	élèves	total
	Mme LIVERATO Florence	Très petite section	2	
Cycle 1	Mme ROMERO Audeline	Petite section	8	22
	+ Mme RIBES Marlène	Moyenne section	7	
	(ATSEM)	Grande section	5	
Cycle 2	Mme ROUCAYROL Annick	CP	10	16
		CE1	6	
Cycle 3	M BORT Jean Christophe	CE2	11	23
		CM1	5	
		CM2	7	

Évolution des effectifs des 3 cycles depuis 4 ans.



ACTUALITÉ

UN SITE INTERNET SUR PÉRET

Internet est un nouvel outil de communication moderne qui permet aux personnes de rester en contact entre elles, d'apprendre sans cesse, et de découvrir le monde. La commune de PÉRET se devait d'utiliser cet élément de progrès. Elle s'est donc attachée en 2004 à se doter d'une messagerie électronique et a créé un site internet afin de valoriser le patrimoine communal.

La Mairie dispose donc d'une adresse e-mail : mairie.peret@wanadoo.fr et d'un site internet : http://perso.wanadoo.fr/mairie.peret/

Le site internet a été conçu de manière à faire connaître notre commune aux personnes extérieures. Il présente la commune de manière assez détaillée :



Une partie est consacrée au village : les Pérétois, un plan de la ville et une carte IGN du village.

Une seconde retrace l'histoire de PÉRET et explique d'où vient le blason qui caractérise le village.

Une troisième partie énonce les différents sites à visiter sur PÉRET et dans ses alentours, de CLERMONT L'HÉRAULT à

MONTPELLIER, en passant par MOURÈZE ou le parc régional du Haut Languedoc.

Une quatrième partie

présente la municipalité, les anciens maires et l'actuel Conseil Municipal.

Une cinquième partie traite de la vie pratique au village, ses commerces, ses associations.

Enfin, la dernière partie présente la cave coopérative « Les coteaux de PÉRET ».

Nous espérons qu'il développera le tourisme et qu'il mettra en avant notre belle commune et par la même notre belle région.

*** *** ***

De plus, afin d'accéder à internet plus rapidement, la Mairie s'est rapprochée de France Télécom et du Conseil Général de façon à obtenir l'ADSL (service de télécommunication haut débit) au plus tôt.



Enfin, « Le Caneton Pérétois » publié par l'association le Caneton est un petit journal mensuel qui permet aux Pérétois de se tenir informé de la vie du village (mairie, cave coopérative, associations).

JUMELAGE PÉRET / THÉRONDELS

Depuis quelques mois, PÉRET est en contact avec une commune de l'Aveyron, THÉRONDELS, afin de se jumeler avec elle. Ce jumelage permettrait de « créer un lien entre les populations dans un esprit d'amitié en vue de favoriser le contact des personnes et l'échange de leur culture » (extrait de la charte de jumelage qui va être passée).

Cette charte devrait être signée le 28 mai 2005. Les deux communes se sont déjà reçues et ce jumelage ne sera que le début d'une belle amitié, c'est en tous cas ce que nous espérons.



Le mariage du fromage aveyronnais et du vin héraultais devrait permettre de donner à ce jumelage de solides fondations gastronomiques.

THÉRONDELS est un petit village d'Aveyron de 482 habitants dont l'activité économique est essentiellement agro-alimentaire et touristique.

L'agriculture, avec l'élevage de bovins et la fabrication d'un des

« plus délicieux cantal qui soit » (citation issue de leur site internet <u>www.therondels.fr</u>) Le tourisme, avec son église médiévale, son lac de Sarrans, ses paysages splendides...

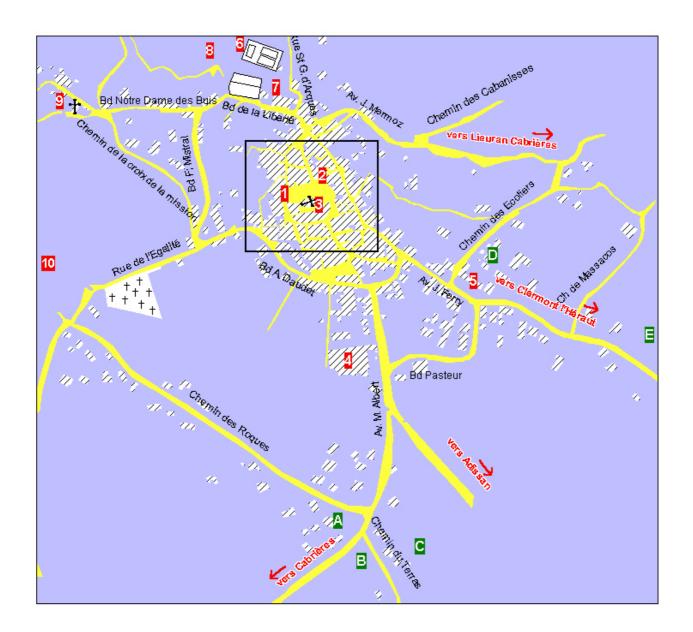
Ce village est situé à la pointe Nord de l'Aveyron, à la limite entre département et celui du Cantal, dans la région de Carladez. Tout dans ce village évoque la région d'Auvergne: l'architecture, la culture, le patois local. village C'est un dynamique, de par sa vie associative, sa vie festive, services ses (médecin, pharmacien, supérette, boulangerie épicerie, tabac, café, camping, hôtel, etc.)



Photo prise lors de la visite à la fromagerie-coopérative de THÉRONDELS

Venez découvrir ce village sur son site internet (adresse ci-dessus) ou mieux, allez-y, vous ne serez pas déçus.

PLANS DE PÉRET : la commune et le centre ville



1 : mairie A : Lotissement Campores
2 : poste B : Lotissement La croix blanche
3 : église St Félix C : Lotissement Beau Soleil
4 : cave coopérative D : HLM résidence La buissonnière
5 : école E : Lotissement Le clos des Faïsses
6 : tennis
7 : boulodrome
8 : logivert de Malhubert
9 : chapelle Notre Dame des Buis
10 : Espace Socio-Culturel le Peyral

PÉRET INFOS

HABITAT

Depuis une vingtaine d'années, PÉRET a connu une évolution de l'habitat, strictement individuel vers un habitat collectif.

Cela a commencé avec le lotissement Campores (8 logements) réalisé en 1983 par le Crédit immobilier.

Puis, la commune a construit en 1999, en partenariat avec les HLM de l'Hérault les HLM La Buissonnière , chemin des Écoliers. (5 logements)

Ensuite, le lotissement la croix Blanche en 1999 (7 logements).



HLM La Buissonnière

Il y a deux ans, un particulier a créé le lotissement Beau Soleil, chemin du terras. (7 logements).

En 2005, c'est le lotissement le clos des Faïsses qui devrait voir le jour (27 logements à terme).

La demande de logements en HLM ou en lotissement est de plus en plus importante dans la région et à PÉRET plus qu'ailleurs étant donné la proximité des grandes agglomérations grâce à l'autoroute et à la douceur de vivre du village.

♦ Particularité du lotissement « Le clos des Faïsses »

En août 2004, un permis de lotir a été déposé au lieu-dit les Faïsses pour un lotissement de 27 lots, qui portera le nom de « Le clos des Faïsses ». Une convention a été passée entre la société Sud Foncier (lotisseur) et Hérault Habitat, à la demande de la Mairie) afin de réaliser sur une parcelle de 1500 m² des logements sociaux, réservés aux Pérétois.

Ces logements seront des maisons individuelles en location ou accession à la propriété.

L'opération devrait être renouvelée si des prochains lotissements se construisent sur la commune afin de permettre aux jeunes Pérétois de construire dans le village.



Lotissement le clos des faïsses (en construction)



Lotissements Beau Soleil, Campores et la croix blanche

POPULATION

 \mathbf{I} l est intéressant de relever sur la commune les noms des personnes les plus âgées et les plus jeunes.

A PÉRET, nous avons deux doyens de 97 et 96 ans.

- Monsieur SILHOL Stephen né en mars 1908 et Monsieur AUCLAIR Hubert, né en novembre 1908.

Les plus jeunes Pérétois n'ont que quelques mois.

- REUS Fanny née en janvier 2005, CAUVEL Tristan né en décembre 2004, DELAVALLEE Thomas né en décembre 2004, HIARD Brandon né en décembre 2004, BELAGGOUN Elyes né en novembre 2004, JOURDAN Noa née en novembre 2004... Longue vie à tous!

D'OÙ DÉPEND PÉRET ?

Un petit rappel des centres d'où PÉRET dépend n'est pas inutile tant les découpages géographiques se diversifient.

La perception: PÉZENAS

<u>Le centre des impôts fonciers</u> : BÉZIERS (cadastre)

Le centre des impôts (sur le revenu, taxe d'habitation, déclaration TVA) : PÉZENAS

La gendarmerie : CLERMONT L'HÉRAULT ou PAULHAN

(le dépôt de plainte peut se faire n'importe où)

Sous-Préfecture : BÉZIERS

<u>L'EDF</u> : BÉDARIEUX <u>L'eau</u> : mairie de PÉRET

Service des routes : Agence du Conseil Général de PÉZENAS



HÉBERGEMENT

La mairie dispose toujours de gîtes et de logiverts de vacances qu'elle met à disposition des Pérétois et des vacanciers.

W .C OOOE	1	<u>~ .</u>	1	1		, .	`	
Tarifs 2005	des	oites	de	Iа	mairie	Inrix	en eurosi	
141110 2000	aco	SILCO	ac	Iu	man	(cii caiooj	

		saison	hors saison	vacances
	semaine	300 €	195 €	215 €
Logivert	1 nuit	70 €	55 €	58 €
	2 nuits	120 €	75 €	77 €
	+ 2 nuits	45 € / nuit	30 € / nuit	32 € / nuit
Gîte mairie 5 pers	semaine	180 €	140 €	140 €
	1 nuit	30 €	30 €	30 €
Gîte mairie 2 pers	semaine	140 €	110 €	110 €
	1 nuit	30 €	30 €	30 €

Il est bon de noter que de septembre à mai, la mairie met ses logiverts en location au mois afin de dépanner les Pérétois en recherche d'appartement. Cette location est au prix de 330 E par mois pour l'année 2005.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Un rappel des démarches a effectuer pour vos documents administratifs afin de vous permettre d'obtenir plus rapidement vos papiers.



N.B : les délais d'obtention ne dépendent pas de la mairie mais de la sous-préfecture de BÉZIERS qui est chargée d'instruire les demandes.

Pour une demande de Carte Nationale d'identité :

- Pièces à fournir : 2 photos prises de face sans reflets sur les lunettes et sans chapeau, la copie de l'ancienne carte nationale d'identité, un extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile + signature du formulaire et empreinte.
- Validité : 10 ansCoût : gratuit
- Délai d'obtention : 3 mois

Pour une demande de passeport :

- Pièces à fournir : 2 photos prises de face sans reflets sur les lunettes et sans chapeau, original de l'ancien passeport, un extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, signature du formulaire et empreinte.
- Validité : 10 ans / 5 ans pour les passeports portant inscription d'un mineur de moins de 15 ans
- Coût : un timbre fiscal de 60 € pour les majeurs et 30 € pour les mineurs.
- Délai d'obtention : 15 jours

N.B: les demandes de Carte Nationale d'Identité et de passeport peuvent être faites avec un seul formulaire.

Pour une demande de carte grise :

- Pièces à fournir : Original de la carte grise (barrée et signée par le vendeur), demande d'immatriculation, certificat de cession de véhicule, copie de la carte nationale d'identité, copie du contrôle technique (de moins de 6 mois) pour les véhicules de plus de 4 ans, justificatif de domicile, chèque.
- Validité: pendant toute la durée d'utilisation du véhicule par son propriétaire.
- Coût : 26 € par cheval fiscal, 13 € si le véhicule a plus de 10 ans
- Délai d'obtention : entre 15 et 21 jours (immédiat à la sous-préfecture)

Pour une demande de permis de conduire :

- Pièces à fournir : Les jeunes conducteurs n'ont pas de formalité à remplir, leur auto école s'occupe de tout. Le permis arrivera en mairie.

Pour un changement d'adresse sur un permis ou un remplacement pour perte, vol, ou mauvais état, joindre un justificatif d'identité, 2 photos, l'ancien permis ou la déclaration de perte ou vol de la gendarmerie, un justificatif de domicile + le formulaire de demande signée.

- Validité : tant qu'il vous reste vos douze points...
- Coût : gratuit
- Délai d'obtention : 1 mois

COMMERCES ET SERVICES

Avec 600 habitants, la commune de PERET dispose de services relativement complets. Il est important de les faire vivre afin de les maintenir. C'est par une démarche citoyenne de chacun que les commerces et services de PERET seront maintenus. A chacun de faire un effort pour que demain ils ne disparaissent pas. Rappelons que le prix du timbre est le même à la poste de PERET qu'ailleurs, que le tabac ou les magazines ont le même prix chez ROQUES qu'ailleurs, et, même si certains produits valent 1 euro de plus, les services Pérétois méritent bien cela.



<u>La poste</u>: PERET dispose d'un bureau de poste de plein exercice qui est ouvert du lundi au samedi de 9 h à 11h40 et

les après midi du lundi au vendredi de 14h à 15h. fermé le mercredi après midi.

Epicerie VALERO: Jean VALERO est à votre disposition du mardi au samedi de 7h30 à 12h et de 17h30 à 19h. Ouvert le dimanche matin. Il vous propose outre l'épicerie traditionnelle, du pain, des viennoiseries, et des pâtisseries le dimanche matin. Le rayon boucherie offre

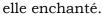


également d'excellents produits.



<u>Tabac ROQUES</u>: Outre le tabac, les journaux et magazines, vous trouverez chez Messieurs ROQUES père et fils un poste à essence et du gaz. Ouvert de 7h30 à 12h et de 14h à 19h. Le dimanche de 8h à 11h

<u>Coiffure Martine</u>: Martine vous accueillera avec le sourire et la bonne humeur et vous ressortirez de chez



Salon ouvert de 9h15 à 12h et de 14h à 19h du mardi au samedi.



<u>Dépôt de pain</u>: Vous trouverez tous les jours chez Madame ALCANIZ du très bon pain. Horaires d'ouverture : de 7h30 à 12h du lundi au samedi

<u>Information</u>: Le dépôt de pain de Mme ALCANIZ (qui prend sa retraite) a été acheté par



la Communauté de Communes du Clermontais.

Celle-ci envisage d'y réinstaller un commerce et de rénover l'appartement qui se situe audessus.

Le futur commerce accueillera à nouveau un dépôt de pain élargi à d'autres services.

Le projet n'est pas encore tout à fait déterminé mais il est sûr que la commune ne peut pas se passer de commerces qui donnent la vie au village.

